



Préavis d'adjudication de contrat (PAC) - Modification #1

Modification #1 à le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) est émise pour modifier section 6

A la section 6 :

SUPPRIMER : ENTIEREMENT

INSERER :

6. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article 514, section 1 (b) (ii)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - article XC, section 1 (b) (ii)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - article 1016, section 2 (b)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article 19.2, section (c)